



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1128C0067

Dossier OEC/CTC N°: 13084

Maître d'ouvrage - raison sociale	COMMUNE DE GHISONACCIA		
Adresse	Hôtel de ville - 20240 GHISONACCIA		
CODE NAF			
SIRET	21 200 123 400 013		
Responsable Légal	M. Francis GUIDICI		
Opération	Travaux de rénovation du groupe scolaire pour l'amélioration du confort d'été et réduction des consommations d'énergie		
Lieu de réalisation	GHISONACCIA		
Date prévisionnelle de réalisation	T4 2014 à T2 2015		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	OUI		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	BOLLINI Virginie	AAUC/CTC :	FINIDORI Sophie
Gestionnaires :			
ADEME :	BIANCARDINI Vanina	AAUC/CTC :	

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande	30/10/2013	Date de la demande	22/08 et 27/09/2013
Date de réception	08/11/2013	Date de réception de la demande	13/09 et 05/11/2013
Date d'accusé de réception	13/11/2013	Date AR du dossier complet	08/11/2013

Date du Comité de Gestion	18/11/2013
----------------------------------	------------

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	FCTVA
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Sans objet

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Ce projet permettra de faire des économies d'énergie fixées dans les objectifs du SRCAE de Corse.
CTC / AAUC	Avis favorable. Ces travaux sont conformes aux performances d'éligibilités présentes dans la convention PRODEME 2013 et dans la fiche n°2 du Document de mise en œuvre (DOMO) du PO FEDER - OBJECTIF COMPETITIVITE REGIONALE et EMPLOI Axe 2, Mesure 2.3. Ils permettront la réalisation d'économies d'énergies et l'amélioration du confort thermique des élèves et des instituteurs. Il concoure à l'atteinte des objectifs du SRCAE

ANNEXE TECHNIQUE

Décision N° 1128C0067

Dossier PRODEME N°13084

Contexte :	La commune de Ghisonaccia souhaite optimiser les performances énergétiques de son groupe scolaire, en s'inscrivant dans une démarche globale combinant à la fois les économies d'énergies et le confort thermique des personnes résidant dans l'école, en particulier le confort thermique des écoliers et des enseignants. Cette démarche privilégie, entre autre, des solutions passives permettant d'intégrer le bâtiment dans un environnement végétal. Pour ce faire, une étude approfondie, réalisée en 2012, a permis de définir le programme de travaux. Le financement de l'exécution de ces travaux est l'objet de ce dossier.
Lieu de réalisation :	GHISONACCIA
Description technique de l'opération :	<ul style="list-style-type: none">- Un premier volet concerne l'accession à un confort thermique jugé nécessaire compte tenu de la situation actuelle (retours et demandes des écoliers et des enseignants). Le choix de dispositifs passifs permet d'éviter le recours à des dispositifs actifs de type climatisation (plantations, équipements façades et terrasses). Ainsi cela conduit à éviter une consommation d'électricité et donc améliorer la performance énergétique du bâtiment.- Un deuxième volet concerne l'amélioration énergétique du bâtiment actuel, sur l'ensemble des postes, tant au niveau passif (isolation et plus généralement enveloppe du bâtiment, menuiseries), qu'au niveau des systèmes actifs (chauffage, ventilation, éclairage, etc.)
Echéancier prévisionnel de réalisation	T4 2014 à T2 2015

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
		40 000 électriques 210 000 gaz	30,6 46,83	9,72	9,28 18,1
Hypothèses	<p><i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep</i></p> <p><i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i></p> <p><i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep</i></p>				
Contenu du rapport final					

ANNEXE FINANCIERE

Décision N° 1128C0067

Dossier PRODEME N°13084

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€ HT)
Amélioration du confort d'été		
plantations- VRD- équipements façades et terrasses	225 000,00	225 000,00
Rénovation énergétique		
menuiseries extérieures	290 000,00	290 000,00
chauffage - ECS	35 000,00	35 000,00
Electricité - Eclairage	65 000,00	65 000,00
Compléments d'isolation	30 000,00	30 000,00
ss total	420 000,00	420 000,00
TOTAL	645 000,00	645 000,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME, ainsi que dans le cadre du PO FEDER 2007 - 2013 (fiche N°2 du DOMO)

Le maître d'ouvrage récupère la TVA via le FCTVA

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond au coût des travaux en HT

Coût total		645 000,00 €
	► Total	645 000,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention FEDER	Taux de subvention CTC	Taux de subvention ADEME	Aide publique maximale
amélioration du confort d'été	225 000,00	70%	2%	8%	516 000,00
rénovation énergétique	420 000,00				
TOTAL	645 000,00				

2.3 - Récapitulatif

	Coût des travaux (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (en €HT)	Aide FEDER (en €)	Aide CTC (en €)	Aide ADEME (en €)
Travaux globaux	645 000,00	645 000,00	645 000,00	451 500,00	12 900,00	51 600,00
TOTAL	645 000,00	645 000,00	645 000,00			

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

ADEME	51 600,00 €	8,00%
CTC	12 900,00 €	2,00%
FEDER	451 500,00 €	70,00%
Bénéficiaire	129 000,00 €	20,00%
TOTAL	645 000,00 €	100,00%